



Rapport d'audit interne

Audit de gouvernance et gestion de
la construction de la station de
pompage de St-Sulpice II

Destinataires

Municipalité
Monsieur le Directeur de la Sécurité et de l'économie
Monsieur le Chef du Service de l'eau

Contact

Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL)
Avenue Jean-Jacques Mercier 1
Case postale 6904
1001 Lausanne

cfl@lausanne.ch
web.lausanne.ch/cfl

Impressum

Photographies : Juan Socas Architectes, Ville de Lausanne.

Remarque

« Les informations contenues dans le présent document (le « Document ») sont destinées aux seuls besoins internes de l'audit et de la Ville de Lausanne. L'utilisation directe ou indirecte par un tiers de tout ou partie du Document s'effectuera sous sa seule responsabilité. Le Document s'appuie sur les faits et circonstances bien particuliers tels qu'ils ont été présentés au Contrôle des finances au moment de sa rédaction et n'a pas vocation à valoir pour le futur. Les destinataires seront seuls compétents et responsables pour la mise en œuvre des recommandations. »

1 Synthèse



Mise en contexte

La station de pompage et de filtration de St-Sulpice, en service depuis 1971 et assurant près d'un tiers de la production d'eau potable de Lausanne, arrive en fin de vie et ne correspond plus aux attentes actuelles en termes de traitement et de fiabilité. La Ville de Lausanne a donc décidé de la remplacer par une nouvelle usine de production d'eau potable multi-barrière. Cet ouvrage a été devisé à CHF 82 millions en 2019, budget porté ensuite à CHF 125 millions en 2022. A ce jour, le chantier n'a toujours pas démarré, le permis de construire n'ayant pas encore été délivré par le Canton.



Pourquoi cet audit ?

Le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) a conduit cet audit afin de s'assurer que la Ville dispose d'un cadre de gouvernance et des outils de gestion adéquats permettant de garantir une construction efficace de la station de pompage de St-Sulpice II et en ligne avec l'enveloppe budgétaire accordée par le Conseil communal.



Qu'avons-nous constaté ?

- ▶ Les outils de suivi des coûts de construction du projet à disposition de la direction du projet ne permettent pas un suivi optimal ;
- ▶ Les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes de la Ville impliquées dans l'analyse et le contrôle des dépenses d'investissement du projet ne sont pas clairement définies ;
- ▶ La participation financière de la Commune de Morges, fixée à CHF 4 millions en 2020, sur la base d'un coût de projet de CHF 82 millions, n'a pas été réévaluée malgré l'augmentation significative du coût estimé de la nouvelle usine.



Evaluation globale

Le projet de construction de la nouvelle usine de production à St-Sulpice est d'une grande ampleur et complexité. Il s'appuie sur une structure de gouvernance robuste

avec une équipe professionnelle et qualifiée. L'audit a toutefois mis en évidence certains axes d'amélioration, notamment en matière de formalisation de la gestion des risques, de pilotage et de suivi des coûts, de clarification des rôles et responsabilités, ainsi que de sécurisation de certains engagements contractuels et financiers, dans un contexte d'évolution du calendrier et des coûts du projet.

Le CFL a émis 5 recommandations qui ont toutes été acceptées par l'audité.

2 Table des matières

3	Introduction	6
3.1	Contexte	6
3.2	Objectif de l'audit et portée des travaux	8
3.3	Méthode d'audit	9
3.4	Calendrier de l'audit	9
3.5	Remerciements	10
4	Constats et recommandations	12
4.1	Matrice des risques	12
4.2	Suivi des coûts de construction	14
4.3	Contrôles et rapports sur les coûts du projet	16
4.4	Assurance du chantier	18
4.5	Convention avec la Commune de Morges	20
5	Prise de position générale de l'audit	22
6	Annexes	23
6.1	Tableau des recommandations	23
6.2	Tableau des abréviations	24
6.3	Extrait de la directive municipale sur le CFL	25

3 Introduction

3.1 Contexte

La station de pompage et de filtration de St-Sulpice, mise en service en 1971, assure actuellement près d'un tiers de la production totale d'eau potable distribuée par la Ville de Lausanne. L'eau pompée dans le Léman est traitée par une filtration sur sable suivie d'une chloration. Bien que l'eau potable ainsi produite soit de qualité satisfaisante, les processus actuels ne sont pas capables de faire face aux nouveaux défis du domaine du traitement de l'eau, notamment l'élimination des micropolluants. De plus, après plus de cinquante ans d'exploitation, ses équipements mécaniques arrivent en fin de vie.

Entre 2014 et 2018, le Service de l'eau (EAU) a mené des essais pilotes puis des études préliminaires visant à définir la conception de la future usine de production d'eau potable de St-Sulpice (« Saint-Sulpice II », ci-après SSPII). Ces travaux ont notamment permis de déterminer la chaîne de traitement optimale, la capacité de l'ouvrage ainsi que l'implantation de la nouvelle usine et de sa prise d'eau lacustre.

La filière retenue est de type multi-barrière et comprend les étapes de traitement suivantes : préfiltration, oxydation avancée, filtration sur charbon actif, ultrafiltration, nanofiltration et chloration. La capacité nominale de la future installation a été fixée à 1.2 m³/s, contre 1 m³/s pour l'usine actuelle.

En 2019, le Conseil Communal a approuvé l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 82 millions pour financer la construction de la nouvelle usine (préavis 2018/48). En 2022, suite à la phase d'avant-projet, un crédit complémentaire de CHF 10 millions a été validé (préavis 2022/09). A cette occasion, le Conseil Communal a également été informé que le budget total était évalué à CHF 125 millions¹. A la date de notre audit, le projet est devisé à plus de CHF 137 millions. Cette augmentation est due notamment à la modification de la conception des équipements techniques de potabilisation (« Process ») et son incidence sur les coûts de construction, les adaptations rendues nécessaires par l'invasion des moules quagga, l'impact du concours d'architecture, des offres de mandataires et d'entreprises supérieures aux estimations initiales ou encore la hausse des prix des matières premières.

Le projet a été mis à l'enquête une première fois en 2022. Compte tenu du nombre important d'oppositions, le projet a été modifié puis soumis à une mise à l'enquête complémentaire en 2023,

¹ Le budget indiqué dans le préavis 2022/09 est la somme des devis/contrats connus au moment de l'écriture du préavis fin 2021.

laquelle a suscité de nouvelles oppositions. Fin novembre 2025, le Canton n'a pas encore délivré le permis de construire ni levé les oppositions et, par conséquent, le chantier n'a pas encore démarré.

EAU a mis en place plusieurs organes chargés d'assurer la gestion et le suivi du projet, dont notamment :

- Le Comité de pilotage (CoPil) qui gère les aspects stratégiques du projet ;
- La Direction générale de projet (DGP), composée de 4 collaboratrices et collaborateurs de la division « Etudes et constructions » du Service de l'eau. Elle est responsable de l'organisation du projet, de son administration et de sa planification ;
- Le Comité de projet (CoProj) assure notamment la coordination entre la DGP et les différentes divisions d'EAU ou autres services de la Ville.

L'ensemble des marchés publics pour l'acquisition de prestations de mandataires a été adjugé, tout comme certains marchés publics pour le gros œuvre et le second œuvre, notamment celui relatif au process attribué à un consortium. Fin novembre 2025, le total des marchés adjugés dépasse CHF 65 millions et un total de CHF 11 millions ont été dépensés. Le chantier n'ayant pas encore démarré, ces investissements comprennent principalement des coûts d'études facturés par les mandataires et les entreprises ainsi que les honoraires d'architecte.

Période	Dépenses d'investissement en millions de CHF
2019	2.1 ²
2020	0.6
2021	2.2
2022	4.1
2023	1.1
2024	0.8
2025 (à fin novembre)	0 ³
Total	10.8

² Ce montant comprend CHF 1.8 millions de dépenses en lien avec les essais-pilotes/études préliminaires (préavis 2014/16)

³ Les dépenses comptabilisées en 2025 se montent à CHF 474K. Toutefois, une correction de CHF 465K due à une erreur d'imputation survenue en 2023 a également été comptabilisée en 2025, ce qui explique que le solde soit très faible et arrondi à zéro dans le tableau présenté en millions.

3.2 Objectif de l'audit et portée des travaux

Le CFL a réalisé un audit interne⁴ sur la gouvernance et la gestion de la construction de la station de pompage de St-Sulpice II. Les travaux d'audit ont porté sur la période s'étalant du 01.01.2023 à 30.11.2025.

L'audit a été guidé par les objectifs et les critères qui ont été jugés valables par le CFL dans les circonstances et qui sont exposés ci-après.

Objectif de l'audit	Critères
Les mécanismes de gouvernance en place favorisent une bonne planification, organisation et surveillance du projet de construction de l'usine.	<ul style="list-style-type: none">▶ Fonctionnement adéquat des organes du pilotage du projet ;▶ Existence d'outils de pilotage du projet adaptés (budget, état de suivi, indicateurs clés, etc.) ;▶ Existence d'un système de gestion des risques adapté (financier, juridique, etc.).
La gestion financière est adéquate et adaptée au projet.	<ul style="list-style-type: none">▶ Existence de processus pour s'assurer de la bonne gestion de la construction de la nouvelle usine (budget, suivi des coûts, conformité aux marchés publics, contrats, etc.) ;▶ Existence d'une comptabilité analytique et des investissements afin de garantir une information transparente des coûts du projet.

⁴ En vertu des dispositions de l'article 4 de la « Directive municipale sur le contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) »

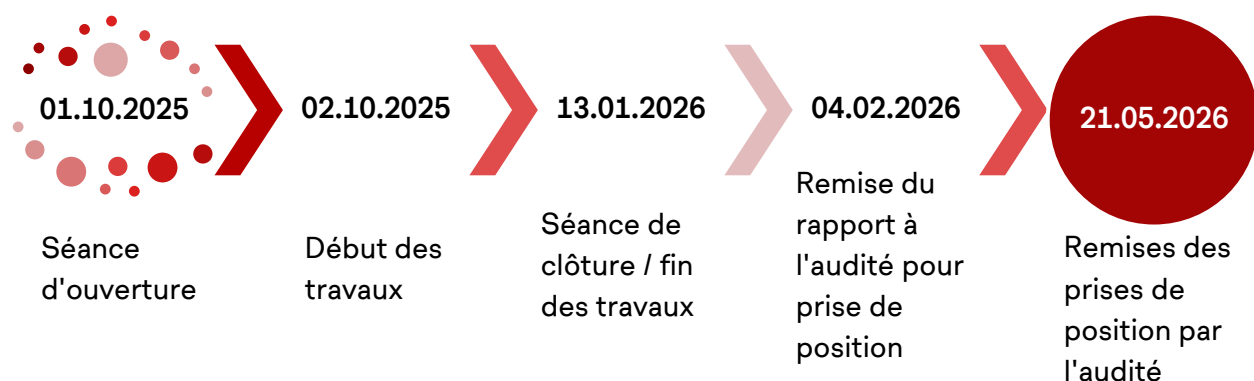
3.3 Méthode d'audit

Cette mission a été effectuée conformément à la « Directive municipale sur le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne » ainsi qu'aux « Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne » édictées par l'IIA.

La phase d'examen du présent audit comprenait des entrevues, l'examen de documents, des analyses de données et des tests sur la base d'échantillons, procédures que nous avons jugées appropriées en vue d'obtenir l'information probante nécessaire.

3.4 Calendrier de l'audit

Le contenu de ce rapport a fait l'objet d'une revue complète par l'audité avant la réunion de clôture et a été amendé en fonction des compléments d'information obtenus par le CFL. Les constats tels que repris dans ce rapport ont été validés lors de cette séance. Les recommandations, relevant quant à elles de l'opinion du CFL, ont été présentées et discutées avec l'audité. Le calendrier de cet audit est résumé comme suit :



3.5 Remerciements

Le CFL tient à remercier la direction et le personnel du Service de l'eau pour le soutien apporté à la réalisation de cet audit.

Lausanne, le 22 mai 2026

Contrôle des finances de la Ville de Lausanne

Yves Tritten

Chef de service



4 Constats et recommandations

4.1 Matrice des risques

4.1.1 Qu'avons-nous constaté ?

Le CFL constate l'absence d'une matrice ou d'une analyse des risques formalisée pour le projet audité. En conséquence, les risques stratégiques, juridiques, financiers ou techniques ne sont actuellement pas identifiés de manière systématique, ni évalués et suivis selon une méthodologie documentée.

Toutefois, le CFL note que plusieurs risques ont été discutés et analysés depuis le début du projet lors des séances du CoPil ou en interne chez EAU, avec l'appui de différents experts. A titre d'exemple, l'Unité de conseil juridique de la Ville de Lausanne a été régulièrement consultée dans le cadre des appels d'offres publics afin de s'assurer du respect de la législation. Des avocats externes ont également été mandatés : un spécialiste du droit de la construction a rédigé les contrats types et les conditions générales utilisés avec les mandataires et les entreprises, tandis qu'un avocat spécialisé en droit de l'aménagement du territoire suit les risques liés aux oppositions découlant de la mise à l'enquête publique.

4.1.2 Pourquoi ce constat est-il important ?

L'absence d'un dispositif formel de gestion des risques peut compromettre l'atteinte des objectifs du projet, notamment en limitant la capacité à anticiper les dérives de coûts et de délais, à planifier les mesures/réponses aux risques et à assurer un pilotage efficace.

4.1.3 Recommandation

Recommandation n°1

Priorité : Faible

Etablissement d'une matrice des risques

Le CFL recommande de formaliser l'analyse des risques pour le projet et ceci pour chaque étape du projet. Chaque risque identifié doit être évalué selon sa probabilité et son impact et des mesures appropriées doivent être définies en conséquence.

Responsable :

Service de l'eau

Position de l'audit

Accepté

Le Service de l'eau va établir une matrice des risques pour le projet SSPII, couvrant l'ensemble des domaines de la technique, du juridique, des délais et des coûts. Chaque risque sera monétarisé et évalué quant à sa probabilité d'occurrence. La matrice sera revue annuellement en fonction de l'avancée du projet.

Personne responsable :Chef de la division Etudes et
Constructions du Service de l'eau**Délai :**

31.12.2026

4.2 Suivi des coûts de construction

4.2.1 Qu'avons-nous constaté ?

Les factures liées au projet sont comptabilisées et payées dans Abacus, le logiciel comptable de la Ville de Lausanne. Les commandes et les factures y sont visées électroniquement, comme pour l'ensemble des projets communaux.

En complément, EAU suit sur un fichier Excel les factures des fournisseurs par bon de commande et adjudication. Ces données sont réconciliées périodiquement avec Abacus. La saisie multiple de données dans différents environnements n'est ni efficiente, ni économique, et nécessite un contrôle renforcé pour détecter d'éventuelles erreurs. Le suivi financier sur Excel a été jugé nécessaire car les rapports issus d'Abacus ne répondent pas encore aux besoins de la direction de projet. En effet, cette dernière souhaiterait obtenir un rapport listant l'ensemble des bons de commande par CFC⁵, avec, pour chacun, les montants engagés, les montants facturés et le solde disponible.

Le CFL relève que le Service d'architecture et du logement (ARLO) a fait développer, afin de répondre à ses besoins, différents rapports de suivi pour ses projets dans Abacus, dont un qui présente les coûts par CFC et qui pourraient convenir au Service de l'eau, sous réserve de certains ajustements. Par ailleurs le Service des finances (SFIN) est en train de développer un suivi de projet détaillé destiné à l'ensemble des services communaux.

4.2.2 Pourquoi ce constat est-il important ?

Un suivi et un contrôle efficient et régulier des coûts de construction sont essentiels pour détecter tout dépassement éventuel. Les multiples saisies augmentent le risque d'erreurs.

⁵ Les codes de frais de construction (CFC) sont des normes de classification des coûts de construction. Ils permettent de classer, contrôler et comparer les coûts d'un chantier, de la planification à la réalisation.

4.2.3 Recommandation

Recommandation n°2

Priorité : Moyenne

Optimisation du suivi financier dans Abacus

Le CFL recommande au Service de l'eau de :

- a) Se rapprocher d'ARLO pour examiner si les rapports développés par ce dernier sur Abacus peuvent être adaptés à ses besoins de suivi de projet de construction ;
- b) Collaborer avec le SFIN pour s'assurer que leur futur rapport de suivi de projet actuellement en développement dans Abacus couvrira bien les besoins du projet ;
- c) Renoncer au suivi financier sur Excel, une fois qu'une solution Abacus adaptée sera disponible.

Responsable :

Service de l'eau

Service d'organisation et d'informatique

Position de l'audit

Accepté

Le rapprochement avec ARLO et la collaboration avec SFIN en vue de développements d'Abacus permettant de renoncer au suivi financier sur Excel a déjà débuté. Les fonctionnalités de suivi financier demandées par le Service de l'eau, qui préexistaient dans l'ancien système COFI-Goéland et qui ont été recréées dans Excel par l'équipe de projet du Service de l'eau, ne sont à ce jour pas déployées dans Abacus. La date plausible du 30.06.2027 est proposée par l'audit, mais le contrôle sur l'avancée de ces développements n'est pas du ressort de l'audit.

Personne responsable :

Responsable financière du Service de l'eau

Délai :

30.06.2027

4.3 Contrôles et rapports sur les coûts du projet

4.3.1 Qu'avons-nous constaté ?

Plusieurs services et unités effectuent des tâches d'analyse sur les dépenses d'investissement du projet, soit le SFIN, la comptabilité de la Direction de la sécurité et de l'économie, la responsable financière d'EAU ainsi que l'assistante technico-administrative SSPII rattachée à la DGP. Le CFL note que les rôles et responsabilités entre ces différents acteurs ne sont pas clairement définis.

A titre d'exemple, le CFL a constaté que des dépenses d'investissement non relatives au projet SSPII ont été imputées sur ce dernier dans Abacus sans qu'aucun des différents acteurs mentionnés ci-dessus ne les aient détectées. Il s'agit de :

- Prestations effectuées par les Services industriels de Lausanne (SiL) pour la station de pompage actuelle de St-Sulpice ;
- Une facture relative à la police d'assurance responsabilité civile pour le chantier de la station de pompage de Montalègre a été imputée par erreur au projet SSPII.

De plus, une erreur d'imputation de CHF 465'270 survenue en 2023 n'a été constatée qu'en 2025, ce qui démontre une lacune sur le contrôle des imputations sur le projet. Cette erreur est sans impact sur les comptes de la Ville de Lausanne.

4.3.2 Pourquoi ce constat est-il important ?

La multiplicité des acteurs impliqués dans le suivi et le contrôle des coûts du projet peut entraîner des redondances, un manque de responsabilisation, chaque unité considérant que les autres assurent le contrôle des coûts, et in fine, une utilisation inefficace des ressources.

4.3.3 Recommandation

Recommandation n°3

Priorité : Faible

Clarification des rôles et responsabilités dans le suivi et contrôle des coûts du projet

Le CFL recommande de clarifier et formaliser les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes pour le suivi et le contrôle des dépenses du projet SSPII.

Responsable :

Service de l'eau

Position de l'audité

Accepté

Le service reconnaît que le suivi financier du projet doit être amélioré. Le découpage du projet en CFC, par bâtiments et/ou étape de la filière devra permettre un suivi à long terme de cet important investissement. Les nouvelles fonctionnalités à venir dans l'outil Abacus, selon recommandation n°2, vont contribuer à cette amélioration.

En parallèle, et au-delà du projet SSPII, la formalisation de la répartition des rôles et responsabilités entre les différentes entités d'EAU et de la Direction SE, permettra de détecter et corriger les erreurs de façon plus systématique. Il faut souligner que le rôle du SFIN se limite au suivi de l'enveloppe globale ainsi qu'au contrôle de la correcte imputation comptable lors du bouclage des comptes, le contrôle opérationnel des imputations relevant des services métiers.

L'équipe Finance du Service de l'eau a récemment été renforcée, dans le but d'améliorer le suivi des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'ensemble du service.

Un document ISO décrivant précisément les responsabilités du chef de projet, de l'équipe Finance du service et de la comptabilité de Direction sera établi.

Personne responsable :

Chef du Service de l'eau

Délai :

31.12.2026

4.4 Assurance du chantier

4.4.1 Qu'avons-nous constaté ?

A l'issue d'un appel d'offres sur invitation, la Ville de Lausanne a adjugé en 2021 le marché de l'assurance du chantier de construction de la future usine. La police d'assurance couvre les dommages survenant pendant la durée du contrat, fixée du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2027. La couverture prend fin au moment où toutes les prestations de construction ont été réceptionnées ou sont réputées réceptionnées mais au plus tard à l'échéance du 31 décembre 2027.

A la date de notre audit, des primes pour un total de CHF 180'000 ont déjà été comptabilisées en dépenses d'investissement de ce projet alors que le chantier, selon les dernières estimations internes, ne devrait pas débuter avant 2028.

Selon la spécialiste interne en assurances et le courtier, cette police ne peut être annulée tant que le projet de chantier n'est pas abandonné. Les primes déjà versées restent acquises à l'assureur. Le chantier pourra néanmoins être assuré même au-delà de 2027, sous réserve d'une réévaluation du projet par l'assureur afin de confirmer que les risques n'ont pas évolués. Le CFL n'a toutefois pas obtenu de confirmation écrite de l'assureur pour valider ces informations.

De plus, le montant de la prime a été calculé sur la base d'une valeur totale de l'ouvrage à construire de CHF 75.5 millions. Le budget du projet n'a pas été ajusté en conséquence.

4.4.2 Pourquoi ce constat est-il important ?

Le versement anticipé de primes d'assurance pour un chantier dont le démarrage est différé immobilise des montants importants sans garantie que la couverture restera applicable. La police devra être réévaluée par l'assureur, ce qui pourrait entraîner un ajustement des primes.

4.4.3 Recommandation

Recommandation n°4

Priorité : Faible

Suivi et conditions de la police d'assurance du chantier

Le CFL recommande à EAU de formaliser par écrit avec l'assureur le processus de réévaluation de la police en fonction de la date de début du chantier. Il devra être précisé les conditions selon lesquelles la couverture sera maintenue, les modalités de calcul des nouvelles primes éventuelles et le traitement des primes déjà versées.

Responsables :

Service de l'eau

Service achat et logistique Ville

Position de l'audité

Accepté

EAU va formaliser par écrit avec l'assureur la manière de réactualiser la police d'assurance en fonction de la date de démarrage du chantier. Des contacts ont déjà été pris avec l'assureur via le SALV pour formaliser cet aspect.

Personne responsable :

Chef de la division Etudes et
Constructions du Service de l'eau

Délai :

31.12.2026

4.5 Convention avec la Commune de Morges

4.5.1 Qu'avons-nous constaté ?

La Ville de Lausanne a signé une convention en 2020 avec la Commune de Morges. Selon cet accord, cette dernière participe à hauteur de CHF 4 millions au financement de la nouvelle usine soit environ 5% des coûts de construction devisés en 2018 à CHF 82 millions. En contrepartie, elle bénéficiera, dès la mise en service de l'usine, de 150'000 m³ d'eau potable par an et ce pendant une période de 40 ans.

Depuis la signature de la convention, le coût du projet a toutefois considérablement augmenté. En 2021, le coût a été estimé à CHF 125 millions (préavis 2022/02) et, selon les informations communiquées au CFL en novembre 2025, il devrait atteindre CHF 137 millions. Or, le CFL constate que la participation financière de la Commune de Morges n'a pas été réévaluée pour tenir compte de cette hausse du coût total du projet.

4.5.2 Pourquoi ce constat est-il important ?

La non-réévaluation de la contribution financière de la Commune de Morges, alors que le coût estimé du projet a fortement augmenté, crée un déséquilibre financier entre les parties. La Commune de Morges se retrouve à financer une part nettement plus faible qu'initialement prévu, ce qui accentue la charge supportée par la Ville de Lausanne. Cette situation comporte un risque financier et peut fragiliser l'équité et la transparence du partenariat.

4.5.3 Recommandation

Recommandation n°5

Priorité : Moyenne

Revue de la convention avec la Commune de Morges

Le CFL recommande la révision de la convention avec la Commune de Morges au regard de l'augmentation du coût du projet et des modalités de fixation du prix de vente de l'eau selon la loi sur la distribution de l'eau (LDE).

Responsable :

Service de l'eau

Position de l'audité

Accepté

EAU va engager une discussion avec la Commune de Morges avec pour objectif de réévaluer les termes de la convention en matière de participation financière au projet SSPII.

Personne responsable :

Chef de la division Innovation et relations clients du Service de l'eau

Délai :

30.06.2027

5 Prise de position générale de l'audit

Le Service de l'eau accepte l'ensemble des recommandations émises par le CFL dans le présent rapport d'audit, et remercie ce dernier pour la qualité des échanges et la pertinence des recommandations.

6 Annexes

6.1 Tableau des recommandations

N°	Titre	Responsable	Priorité
01	Etablissement d'une matrice des risques	Service de l'eau	Faible
02	Optimisation du suivi financier dans Abacus	Service de l'eau	Moyenne
03	Clarification des rôles et responsabilités dans le suivi et contrôle des coûts du projet	Service de l'eau	Faible
04	Suivi et conditions de la police d'assurance du chantier	Service de l'eau / Service achat et logistique Ville	Faible
05	Réévaluation de la participation financière de la Commune de Morges	Service de l'eau	Moyenne

Priorités des recommandations

Le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne classe ses recommandations sur la base des risques (élevé, moyen, faible). Les risques sont évalués en fonction de leur impact et de leur probabilité de survenance.

6.2 Tableau des abréviations

ARLO	Service d'architecture et du logement
CFC	Codes de frais de construction
CFL	Contrôle des finances de la Ville de Lausanne
CoPil	Comité de pilotage
CoProj	Comité de projet
DGP	Direction générale de projet
EAU	Service de l'eau
SFIN	Service des finances
IIA	Institute of Internal Auditors (Association d'audit interne)
SiL	Services industriels de Lausanne
SSPII	Projet de la future usine de production d'eau potable de St-Sulpice

6.3 Extrait de la directive municipale sur le CFL

Extrait de la directive municipale sur le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne⁶

Art. 18 – Rapports d’audit interne et recommandations

1. Le mandat d’audit débute par un entretien de lancement avec l’audité.
2. Le CFL émet le rapport en version définitive aux destinataires prévus uniquement après la finalisation des étapes suivantes :
 - a. Le CFL présente ses conclusions d’audit et recommandations dans un projet de rapport qu’il adresse avant la réunion de clôture à l’audité.
 - b. Lors de la réunion de clôture, l’audité fait part de ses éventuelles remarques sur les constats et recommandations du projet de rapport.
 - c. A l’issue de cette réunion, le CFL émet une version du projet adressée à l’-aux audité-s et au-x directeurs concerné-s pour prise de position.
 - d. L’audité a 60 jours ouverts pour faire adopter une note à la Municipalité comprenant :
 - i. sa position pour chaque recommandation. Si une recommandation s’adresse à un tiers, le CFL adresse séparément sa demande de positionnement à ce dernier ;
 - ii. une note de synthèse de suivi des recommandations de l’audité ;
 - iii. l’indication des éléments considérés comme étant confidentiels ainsi que les motifs afin que la Ville puisse en tenir compte lors de la publication du rapport.Lorsque l’audité n’est pas une entité rattachée à l’administration communale, le service de tutelle doit soumettre la note à la Municipalité, qui en prendra acte.
 - e. Le délai de 60 jours écoulé, le CFL émet le rapport final aux destinataires prévus à l’art. 19 al. 1. Celui-ci inclut les prises de position et la note de synthèse de suivi des recommandations de l’audité.
3. En cas de désaccord au sujet des recommandations à mettre en œuvre, le CFL saisit le comité d’audit, qui statue définitivement.
4. Lorsque l’audité n’a pas donné, dans le délai imparti, une suite appropriée aux recommandations du CFL, celui-ci soumet le cas au comité d’audit qui prend les dispositions nécessaires.

Art. 19 - Diffusions des rapports

1. Les rapports d’audit interne sont adressés :
 - a. A l’audité ;
 - b. Au service subventionnant concerné, lorsque l’audité n’est pas une entité rattachée à l’administration communale ;
 - c. A la direction concernée ;
 - d. A la Municipalité ;
2. Sous réserve des dispositions de l’art. 16 LInfo, les rapports d’audit interne sont rendus publics dès qu’ils sont achevés au sens de l’article 9 alinéa 1^{er} LInfo, soit dès que le rapport final a été émis par le CFL.
3. Les noms des collaborateurs ne sont pas mentionnés dans le rapport publié.

⁶ VILLE DE LAUSANNE, 2021. Directive municipale sur le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne du 14 janvier 2021. Etat au 14 janvier 2021. Disponible à l’adresse : https://www.lausanne.ch/apps/actualites/index_recueil.php?id_domaine=8